

Étendue des travaux

Voici les lignes directrices relatives à l'étendue des travaux visés par le programme de services de sécurité continus (Continuous Safety Services - CSS) :

- 1. Travaux d'entretien des installations électriques (à l'exclusion des autorisations de branchement par la société de distribution locale, ou SDL)**
 - a. Panneaux et systèmes de distribution
 - b. Service et matériel électrique
 - c. Bâtiments et câblage en général

- 2. Travaux d'électricité de routine**
 - a. Tous les travaux de routine touchant une installation électrique en lien avec l'entretien ou l'exploitation d'un bâtiment ou d'une usine effectués à intervalles réguliers

- 3. Réparation, remplacement, déplacement**
 - a. Remplacement à l'identique de dispositifs électriques
 - b. Réparation de matériel existant
 - c. Déplacement de matériel d'un endroit du bâtiment à un autre en utilisant les dispositifs électriques d'origine, c.-à-d. déplacement d'une zone de montage ou d'une machine-outil

- 4. Travaux d'installation mineurs**

- 5. Catégories de travaux d'entretien (avec exemples)**
 - a. Dispositifs de câblage – interrupteurs, prises électriques, relais, etc.
 - b. Circuits de dérivation – conduites pour câbles, câbles, etc.
 - c. Éclairage – 120 V et plus, c.-à-d. 208 V, 240 V, 347 V, 600 V
 - d. Matériel électrique – remplacement de condensateurs, de contacteurs, de panneaux, de dispositifs d'alimentation sans interruption, etc.
 - e. Systèmes de gestion de bâtiments – systèmes de gestion énergétiques, dispositifs d'alarmes incendie, éclairage de secours, systèmes de ventilation, etc.
 - f. Moteurs/commandes de moteur – 120 V monophasés, c.-à-d. pompes de circulation, ventilateurs d'évacuation (petits moteurs)
 - g. Moteurs/commandes de moteur – triphasés (plus de 120 V, moins de 750 V), c.-à-d. mécanismes d'entraînement à fréquence variable, pompes d'alimentation volumineuses, convoyeurs pour chaîne de montage, centres de commande de moteurs, etc.
 - h. Moteurs/commandes de moteur – haute tension (plus de 750 V), c.-à-d. pompes industrielles volumineuses, centres de commande de moteurs, etc.
 - i. Distribution d'électricité – appareillage de commutation électrique, panneaux, transformateurs, interrupteurs incorporés, etc.